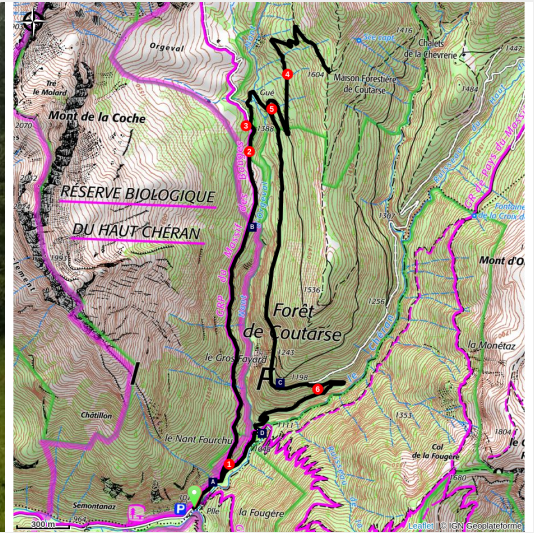


# Le chalet-refuge de Coutarse

Secteur Grand Chambéry - Jarsy



*Une nouvelle randonnée et un nouveau refuge à découvrir, au coeur de la Réserve des Bauges.*

Entre les cours d'eau du Nant d'Orgeval et du Chéran, à l'ombre des fayards et des sapins, voici une randonnée idéale en été. Une boisson fraîche vous attend au chalet-refuge de Coutarse ! Et même un couchage si vous voulez prolonger l'expérience...

## Infos pratiques

Pratique : Randonnée pédestre

Durée : 2 h 30

Longueur : 9.7 km

Dénivelé positif : 709 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

Thèmes : Faune, Point de vue, Refuge

# Itinéraire

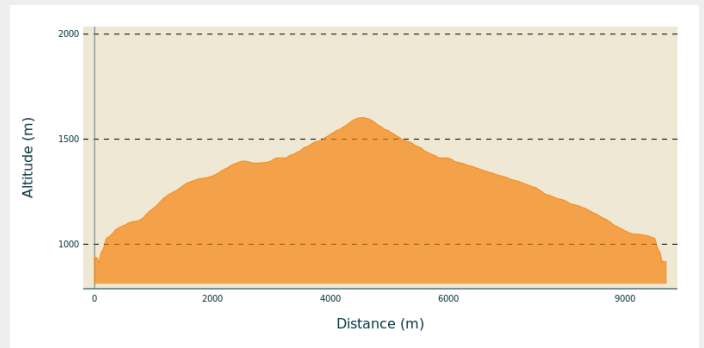
**Départ** : Parking de Nant-Fourchu

**Arrivée** : Parking de Nant-Fourchu

**Balisage** :  GRP

**Communes** : 1. Jarsy

## Profil altimétrique



Altitude min 912 m Altitude max 1603 m

1) Suivre direction « Chalets et Col d'Orgeval » (balisage GRP), d'abord sur la piste puis par le chemin du gros fayard.

2) La raide montée en forêt débouche dans les prés d'Orgeval vers 1 350 m d'altitude.

3) Au carrefour suivant dénommé « Sous Orgeval - 1 400 m », prendre à droite la piste qui descend au gué d'Orgeval (1 370 m env.) puis remonte au carrefour du « Nant d'Orgeval - 1 388 m ».

Depuis le carrefour « Sous Orgeval », accès au col d'Orgeval en 1h env.

4) Monter à gauche la piste en lacet en forêt de Coutarse et atteindre le « Chalet de Coutarse - 1 604 m ». Nouveau refuge gardé, ouverte de mai à octobre (à partir de Mai 2023).

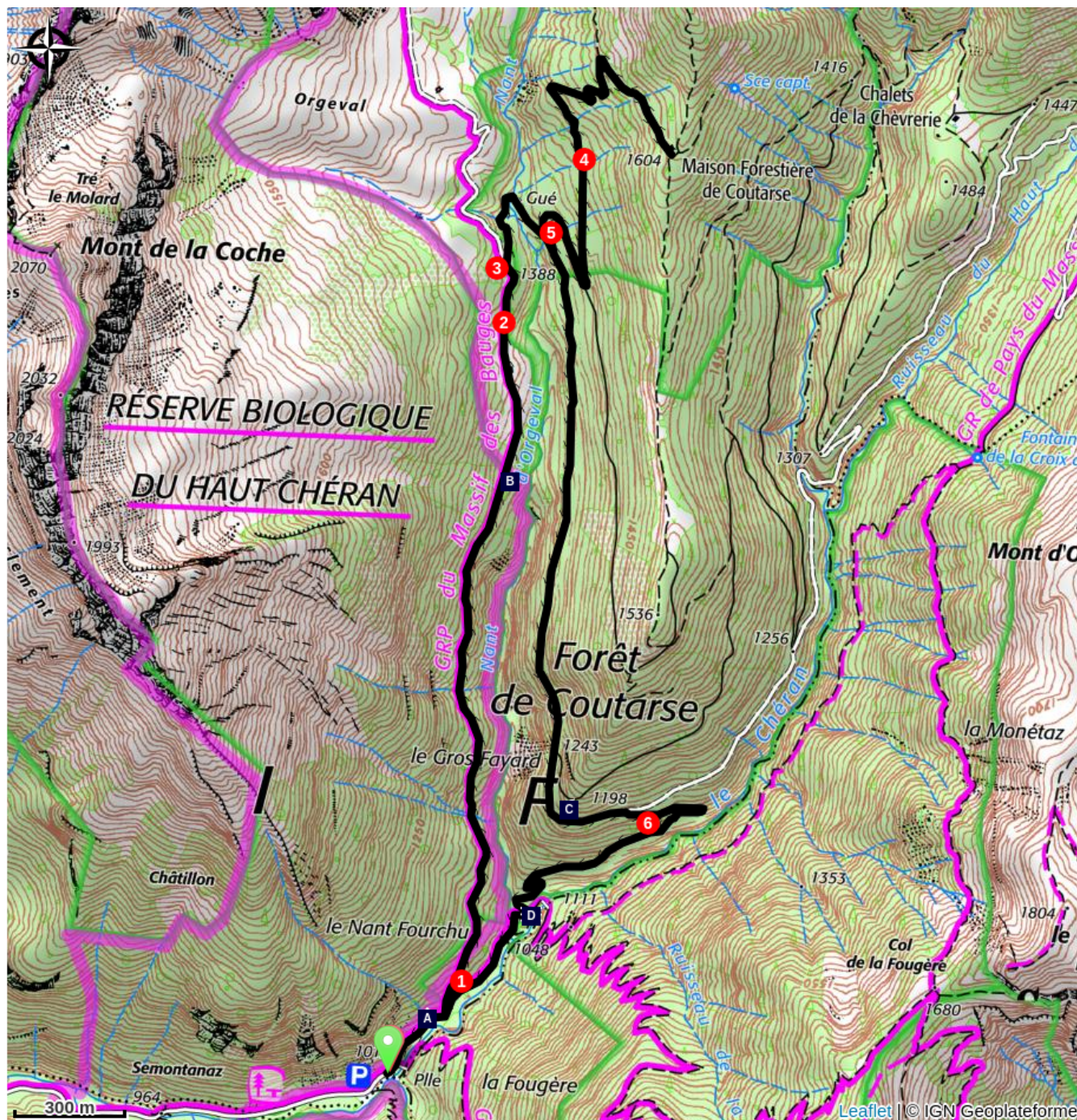
Attention, site situé en Zone de Recherche de la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges. Ici, seuls les sentiers balisés sont autorisés, pour éviter le dérangement de la faune. *L'arête Sud de Chaurionde en particulier est interdite aux randonneurs.*

5) Le retour s'effectue par le même chemin jusqu'au carrefour du « Nant d'Orgeval ». Possibilité de boucler ensuite en descendant par la piste de Coutarse, qui rejoint celle de la Chèvrerie (1 198 m).

6) La descendre et longer le Chéran jusqu'au départ.



# Sur votre chemin...



Le Chardon bardane (A)

🌿 Réserve Biologique Domaniale  
Dirigée et Intégrale du Haut-Chéran  
(B)

Zone de recherche de Coutarse (C)

Aux sources du Chéran (D)

# Toutes les infos pratiques

## **Recommandations**

Vous êtes au coeur de la RNCFS des Bauges et même au coeur d'une Zone de Recherche, où la quiétude de la faune est primordiale ! Restez sur les sentiers, soyez discrets.

Si vous souhaitez réserver une nuité au refuge, c'est ici : <https://www.neaclub.com/refuge-coutarse-bauges/>

## **Comment venir ?**

### Accès routier

Depuis Chambéry, rejoindre Ecole par le col du Frêne (D911). Tourner à droite dans le village, direction Jarsy, et à la sortie emprunter la route du vallon de Bellevaux. Se garer au bout de la route autorisée, au parking de « Nant Fourchu ». Départ de l'itinéraire en amont, sur la route.

### Parking conseillé

Parking de Nant Fourchu



# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## Zone de Recherche de Coutarse

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

ZR

Coutarse **Tétras lyre - hiver**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges

info@parcdesbauges.com

04-79-54-86-40

## Zone de refuge hivernal pour le Tétras lyre.

### Chaurionde

*Une importante zone d'hivernage du Tétras-Lyre se situe à l'ouest de la pointe de Chaurionde, versants nord et sud.*

- **Depuis l'Aulp de Seythenex, merci d'adopter les attitudes suivantes :**
  - contournez la zone par l'est pour rejoindre le sommet par la pente de neige nord-ouest et descendre par le même itinéraire,
  - évitez de prendre la variante par la crête d'Orgeval.
- **Depuis le col d'Orgeval, il n'est pas possible d'éviter la zone d'hivernage, merci donc d'adopter les attitudes suivantes :**
  - montez en restant sur la crête sur la trace principale,
  - redescendez par le même chemin ou à skis par la descende NO de Chaurionde, mais sans couper dans les zones de végétation arbustives (arcosses...), au nord ou au sud,
  - soyez discrets et ne vous attardez pas dans la zone d'hivernage.
- **Depuis le chalet du Drison, il n'est pas possible de contourner la zone d'hivernage (située autour du col du Drison) pour des raisons de sécurité. Merci d'adopter les attitudes suivantes :**
  - limitez au maximum la surface de neige impactée par votre passage : à la montée en suivant la trace principale, à la descente en ayant une trajectoire la plus rectiligne possible et en privilégiant les secteurs déjà tracés,

- une fois au col, restez sur la crête sur la trace principale,
- restez au maximum dans les zones ouvertes sans végétation arbustive.

**Partout ailleurs conservez l'attitude « Be Part of the Mountain », en évitant particulièrement les lisières et les surfaces moins enneigées, ressources de nourriture pour la faune sauvage.**

[www.bepartofthemountain.org/fr/](http://www.bepartofthemountain.org/fr/)

[www.parcdesbauges.com/fr/bpm](http://www.parcdesbauges.com/fr/bpm)

**Télécharger la carte ici : [http://www.parcdesbauges.com/images/contenus/pages\\_seules/RCP/carto\\_2018/chaurionde\\_2018.pdf](http://www.parcdesbauges.com/images/contenus/pages_seules/RCP/carto_2018/chaurionde_2018.pdf)**

## **Tétras lyre - hiver**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.  
info@parcdesbauges.com  
04-79-54-86-40

## **Zone de refuge hivernal pour le Tétras-lyre.**

**Participez à sa préservation et adoptez l'attitude « Be Part of the Mountain », en évitant particulièrement les lisières et les surfaces moins enneigées, ressources de nourriture pour la faune sauvage.**

[www.bepartofthemountain.org/fr/](http://www.bepartofthemountain.org/fr/)

[www.parcdesbauges.com/fr/bpm](http://www.parcdesbauges.com/fr/bpm)

## **Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

La réglementation de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges a été actualisée à l'été 2018.

Sont notamment interdits :

- les chiens même tenus en laisse,
- le camping,
- les feux,
- les véhicules terrestres motorisés et non-motorisés,

- le survol à moins de 300 mètres,
- les appareils sonores et lumineux,
- le dérangement de la faune.

Pour connaître les exceptions et avoir plus d'informations, consulter l'arrêté interdépartemental complet, en cliquant sur 'En savoir plus' ci-dessous.

## **Présence potentielle de chien de protection**

Période de sensibilité : Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre

Contact : Audrey Stucker, Chargée de mission Agriculture et Pastoralisme pour le Parc, [a.stucker@parcdesbauges.com](mailto:a.stucker@parcdesbauges.com)

Présence potentielle de chiens protégeant les troupeaux de chèvres et moutons contre les prédateurs. Restez vigilant en dehors de cette zone, des chiens de protection peuvent aussi être présents.

### **Lieux de renseignement**

#### **Office de Tourisme du Châtelard**

Avenue Denis Therme, 73630 Le Châtelard

Tel : 04 79 54 84 28

<https://www.lesbauges.com>



### **Source**

Parc naturel régional du Massif des Bauges

<http://www.parcdesbauges.com>

# Sur votre chemin...

---



## Le Chardon bardane (A)

Le Chardon bardane (*Carduus personata* L.) est une plante de la famille des Astéracées, bien répandue dans les massifs montagneux de l'Est de la France, notamment Jura et Alpes. Elle se développe essentiellement dans les milieux humides, comme les bois et les prairies de montagne. Surtout observable dans les territoires de basse et moyenne montagne, elle peut s'établir à l'étage subalpin des massifs montagneux, jusqu'à 2300 mètres d'altitude. Relativement commune dans le massif des Bauges, c'est une plante plus rare sur le territoire auvergnat, où elle est protégée par un arrêté datant du 30 mars 1990.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB

---



## Réserve Biologique Domaniale Dirigée et Intégrale du Haut-Chéran (B)

Les Réserves Biologiques, gérées par l'ONF (Office National des Forêts), sont spécifiques aux forêts publiques et constituent des politiques de protection de la biodiversité, complétant les autres statuts de protection. D'une superficie de 540 ha, la Réserve Biologique Domaniale Dirigée et Intégrale du Haut-Chéran a été créée par arrêté interministériel le 12 décembre 2000, au sein de la forêt domaniale de Bellevaux. Son statut présente les deux types possibles associés aux Réserves Biologiques. La Réserve Biologique Dirigée, d'une superficie de près de 373 ha, a pour principal objectif de sauvegarder des milieux et des espèces naturels remarquables. Des travaux de génie écologique sont autorisés, toujours dans le but de favoriser la pérennité et la reproduction des milieux et des espèces. La Réserve Biologique Intégrale, qui s'étend sur 167 ha, permet l'évolution naturelle et libre des écosystèmes forestiers, en proscrivant au maximum les interventions anthropiques comme les exploitations forestières. Il est ici essentiel de respecter la réglementation indiquée par les panneaux, et de rester sur les sentiers balisés.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB





## Zone de recherche de Coutarse (C)

Une partie de la superficie de la forêt départementale de Coutarse est classée en zones de recherche de la RNCFS (Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage) des Bauges. La RNCFS des Bauges a été créée en 1913 et fait aujourd'hui partie des dix réserves du même statut à l'échelle de la France. Elle est notamment célèbre pour son apport sur la connaissance du chamois. Les **zones de recherche** sont essentielles pour mener des opérations de comptage et étudier la faune. Afin de faciliter le travail des chercheurs mais également pour ne pas déranger la faune sensible, il est ici proscrit de s'éloigner des sentiers balisés, et primordial de respecter la réglementation en vigueur.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB

---



## Aux sources du Chéran (D)

Le sentier qui monte à la pointe de la Fougère traverse sur un pont le Chéran, principale rivière du massif des Bauges. Ce torrent de montagne prend sa source tout au fond du vallon du Bellevaux.

Exempt d'ouvrages hydrauliques et bénéficiaire d'un contrat rivière de 1997 à 2008 ayant permis de restaurer en grande partie sa naturalité, il possède une valeur patrimoniale exceptionnelle.

Il a d'ailleurs fait partie des huit bassins pilotes ayant servi à la création du label Rivières Sauvages.

Crédit photo : © M.Tixier / PNRMB